

Conseils des ports nationaux—

486. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de pourvoir aux dépenses applicables à l'année civile 1959 pour l'un ou pour l'ensemble des comptes suivants:

Reconstruction et immobilisations—

Trois-Rivières	\$ 525,000
Montréal	24,484,200
Vancouver	3,737,000

\$28,746,200

Moins—Somme à dé-
penser sur fonds de
remplacement et autres \$1,817,416

Total\$26,928,784

A—Ministère—

584. Administration centrale—Crédit supplémentaire, \$54,120.

Services des canaux—

585. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$326,000.

586. Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour des canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire, \$296,000.

Services de la marine—

Vapeurs des services de la marine—

587. Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, \$2,878,600.

588. Section du pilotage—Crédit supplémentaire, \$891,925.

Services des chemins de fer et des navires à vapeur—

Paiements à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1959—

589. Service de transbordement de Terre-Neuve et ports terminus—Crédit supplémentaire, \$412,000.
Détroit de Canso—

590. Amélioration du transport et installations, \$28,000.

591. Construction ou acquisition de transbordeurs d'autos et de matériel, selon le détail des affectations, le Conseil du Trésor pouvant augmenter ou diminuer le montant du crédit à affecter aux projets particuliers—Crédit supplémentaire, \$1,000,000.

Services de l'air—

Direction des télécommunications—

Section des aides radio à la navigation aérienne et maritime—

592. Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, \$175,909.

Service de télégraphe et de téléphone—

593. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$26,000.

Direction de la météorologie—

594. Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, \$170,000.

Direction de l'aviation civile—

595. Aéroports et autres services terrestres—Exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, \$199,283.

596. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Pour ajouter aux fins du crédit 437 du Budget des dépenses, 1959-1960, afin d'inclure des paiements versés pendant l'année en cours et les années financières subséquentes (et ne dépassant pas globalement \$290,000) aux municipalités de Strathcona et de Leduc et à la ville de Leduc (Alberta) pour la construction d'une conduite principale d'eau d'Edmonton à l'aéroport international d'Edmonton, \$1.

597. Contributions à l'aménagement d'aéroports et à d'autres travaux relatifs aux aéroports, à frais partagés, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, \$30,000.

Crédits spéciaux—

598. Cadeau d'ameublement au siège de l'Organisation météorologique mondiale, à Genève (Suisse), \$7,100.

B—Généralités—

Commission maritime canadienne—

599. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, \$54,700.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—

607. Prêts à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de la manière et selon les modalités et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, \$2,500,000.

Services de l'air—

608. Prêt à la Société canadienne des télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des communications transmarines, pour rajouts et améliorations aux installations—Crédit supplémentaire, \$8,924,000.